AAP Renaturation des villes et villages

Dossier de

de /> la rédaction de H2o January 2024

Les zones particuliĂ rement concernà es par l'absence de nature, c'est-à -dire les zones urbaines, densà ement construites et/ou impermà ebilisà es (agglomà erations, zones d'actività es et mà me cœurs de villages), sont parmi les plus vulnà erable face aux effets du changement climatique que ce soit à l'occasion d'à episodes de canicules, sà echeresse ou a contrario de pluies intenses gà enà eratrices d'inondations. L'enjeu est donc aujourd'hui de rà entra et anture dans ces zones trà s minà erales, une và egà etation capable de concourir à la reconquà te du bon à etat des masses d'eau, de participer à la rà esilience face aux effets du changement climatique (limitation des pollutions et inondations locales, rafraichissement/ suppression d'à elotos de chaleurs) et de favoriser le dà elotos etaleurs) etaleurs etaleur

Cet appel à projets a rencontré un vif succÃ"s en 2023, aussi le conseil d'administration de l'Agence de l'eau s'est prononcé sur sa reconduction en 2024 avec des adaptations. L'appel à projets est ouvert du 1er janvier 2024 au 30 juin 2024. Un comité de sélection retiendra les meilleurs projets à l'issue de deux phases de sélection : le 31 mars et le 30 juin.

DépÃ′t des dossiersÂ